

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Nombre de membres en exercice : 12

L'an deux mil onze, le trois février à 9h30, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Michel BREMONT, Président.

Étaient présents : MM. William ABBEST, Dominique BLANC, Georges BREZELLEC, Jean LE FLOCH, Alain LE GUYADER, Vincent LE MEAUX, Loïc RAOULT, Mathieu TANON.

Absents représentés :

Absents excusés : MM. Alain CADEC, Philippe DELSOL, Alain LORANT.

Aucun secrétaire de séance n'a été désigné.

Présents : 9

Représentés :

Votants : 9

Délibération n° 11-01

Débat d'orientation budgétaire du syndicat mixte

Monsieur le Président annonce que le compte administratif de l'année 2010 présenterait un résultat positif estimé à 441 507 euros en attente du compte de gestion de Monsieur le Receveur principal qui sera présenté lors de la séance du vote du budget.

Monsieur le Président annonce que le remboursement des emprunts en cours s'élèvera pour l'année 2011 à 199.340€ environ. Ce point ne soulève aucune objection de la part du Conseil.

Par ailleurs, les nouveaux investissements envisagés sont la démolition de la friche de l'ancien hôtel et la construction d'un nouvel atelier pour le port. Monsieur le Président rappelle que ces investissements nécessitent des discussions successives.

Lors du conseil du 20 octobre dernier, la démolition de la friche de l'ancien hôtel avait été actée pour être entièrement réalisée avant le début de la saison touristique, selon un calendrier permettant la construction dans les plus brefs délais d'un bâtiment par a Coopérative maritime. Il avait par ailleurs été envisagé d'affecter une partie de cette construction à des cellules destinées aux clubs de plongée, actuellement logés à titre précaire dans la friche de l'ancien hôtel.

La coopérative maritime a récemment fait savoir qu'elle ne souhaitait plus accueillir les clubs de plongée et qu'elle modifiait son calendrier de travaux. Initialement prévue au printemps 2011, la construction ne débutera qu'en septembre 2011.

Considérant ce changement de calendrier, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de se prononcer sur l'opportunité de maintenir le calendrier de démolition et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2011.

Par ailleurs, une nouvelle opportunité de relogement temporaire des plongeurs à titre gratuit s'est présentée, permettant d'alléger le budget de la collectivité. Un espace pourrait être dégagé dans les locaux municipaux actuellement partiellement occupés par l'école de voile. Monsieur le Président propose au Conseil de se prononcer sur le maintien de l'offre de relogement à titre gracieux aux plongeurs dans les nouvelles conditions ou de maintenir le relogement dans les bungalows et containers contre un loyer équivalent aux coûts de la location, les frais de transport restant à la charge du syndicat mixte. Monsieur le Président demande aux élus de la Commune, de la Communauté de Communes et aux services d'organiser une réunion avec les plongeurs afin de définir conjointement les modalités de leur relogement temporaire.

De plus, s'agissant de la question du relogement de l'atelier du port et des associations de plongeurs, le conseil syndical du 20 octobre avait décidé :

- de valider le principe de construction d'un nouvel atelier du port,
- de procéder à son positionnement à proximité de la potence en adaptant les prescriptions architecturales validées par le conseil syndical,

- de faire dresser les plans du futur bâtiment, y compris l'option d'extension destinée aux associations de plongée dans l'hypothèse où le loyer proposé par la coopérative ne serait pas acceptable pour les associations,
- de faire inscrire cet investissement au budget 2011.

La coopérative maritime ayant refusé d'intégrer les associations de plongée dans son futur bâtiment, des plans ont été dressés par un maître d'œuvre pour un bâtiment abritant les deux activités.
L'estimation s'établit à 215 000 € TTC.

Monsieur le Président demande aux membres de se prononcer sur le maintien du projet de construction de l'atelier du port, son positionnement restant à définir ultérieurement. Il propose aussi aux membres de se prononcer sur la construction de l'annexe prévue à ce bâtiment qui serait mise à disposition des clubs de plongée en contrepartie d'un loyer.

Monsieur le Président précise que le Syndicat Mixte disposant de fonds propres suite aux exercices précédant, le recours à un emprunt ne sera pas nécessaire.

Le Comité syndical, invité à se prononcer sur ces sujets et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vu les éléments exposés
- Vu la délibération n° 10-32
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants

Décide,

- **De confirmer la démolition de la friche de l'hôtel**
- **D'autoriser le Président à donner l'ordre de service pour que les travaux de démolition soient achevés avant le début de la saison touristique**

Dit que les opérations suivantes seront prévues au budget primitif 2011 :

- **le remboursement des emprunts pour 441.507€**
- **la démolition de la friche hôtel pour 40.000€**
- **la construction de l'atelier du port et d'une annexe pour les clubs de plongée pour 215.000€**

Et décerne acte au Président de la tenue du présent Débat d'Orientation Budgétaire

Suivent les signatures

Le Président,

Michel BREMONT

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Nombre de membres en exercice : 12

L'an deux mil onze, le trois février à 9h30, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Michel BREMONT, Président.

Étaient présents : MM. William ABBEST, Dominique BLANC, Georges BREZELLEC, Jean LE FLOCH, Alain LE GUYADER, Vincent LE MEAUX, Loïc RAOULT, Mathieu TANON.

Absents représentés :

Absents excusés : MM. Alain CADEC, Philippe DELSOL, Alain LORANT.

Aucun secrétaire de séance n'a été désigné.

Présents : 9

Représentés :

Votants : 9

Délibération n° 11-02

Débat d'orientation budgétaire de la régie autonome

Monsieur le Président annonce que la Régie prévoit sur l'exercice 2011 les principaux investissements suivants :

- L'achat de bornes électriques, soit environ 5000 € HT ;
- Le renouvellement de matériel informatique pour environ 7000 € HT ;
- L'achat d'un nouveau moteur hors-bord pour un bateau de servitude, soit environ 2000 € HT ;
- Le renouvellement d'un bateau de servitude à coque semi-rigide, soit environ 12 000 € HT ;
- Le renouvellement de 3 tronçons de pontons et de 10 catways, soit 35 000 € HT ;
- L'achat de mobilier urbain (hygiène canine), pour environ 2500 € HT ;
- La réfection de la pompe à eaux noires, pour environ 5000 € HT ;
- L'étude-diagnostic « ports propres », à hauteur de 20 000 € HT.
- La réfection complète des réseaux d'eaux pluviales et de l'enrobé du parking (Quai Gourvelot), pour une somme de 220 000 € HT

Il est prévu de financer ces investissements pour partie sur les fonds propres de la régie figurant au chapitre des immobilisations en cours, pour une autre part sur des provisions budgétaires effectuées au cours des exercices précédents, ainsi que de recourir à l'emprunt pour financer partiellement les travaux lourds de réfection de chaussée et de réseaux. En outre, une subvention sera sollicitée auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour ce qui concerne les réseaux et le traitement des eaux pluviales.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil à se prononcer sur ces projets d'investissement et propose de les inscrire au budget primitif 2011 de la régie autonome.

Le Comité syndical, invité à se prononcer sur ces sujets et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vu les éléments exposés
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants

Décide,

- D'approuver les investissements énumérés et de prévoir leur montant au budget primitif 2011 tels qu'ils ont été présentés.

Et décerne acte au Président de la tenue du présent Débat d'Orientation Budgétaire

Suivent les signatures

Le Président,

Michel BREMONT